



Motion : Achetons l'Inno !

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,
Chères collègues,

L'objectif du Conseil municipal et de la commune n'est pas de devenir propriétaire ou agent immobilier. Et pourtant, quand les circonstances l'ont permis et pour des objets relevant de l'intérêt collectif, la Municipalité a su en son temps acquérir des biens qui ont servi le développement de la Ville. Nos aînés qui ont acheté l'Hôtel-Dieu, l'Inter et Achille-Merguin 2, ou ceux qui ont construit l'école primaire et la Maison de l'enfance y ont vu les opportunités d'assurer l'avenir culturel, éducatif, des sociétés ou de l'administration.

Ainsi ces jours se présente une opportunité que la Municipalité devrait étudier et ne devrait manquer sous aucun prétexte. L'Inno est à vendre. Point central, crucial et névralgique de la vieille ville, cet objet est la démonstration de la dépendance du développement économique d'une collectivité publique au bon vouloir ou à la gestion d'un propriétaire privé. Depuis des années des espaces se sont vidés et la Commune n'a eu aucun moyen d'interférer, de permettre ou d'accélérer les processus de location. En acquérant cette surface commerciale, la Commune devient le décideur et peut entamer des projets de rénovation et de transformation touchant tant à la façade qui ne respecte pas l'alignement historique de la vieille ville, que le contenu du bâtiment et son emplacement urbanistique. Le sort de la basse vieille ville et des déplacements, la rue piétonne, tout le développement peut dépendre de cette acquisition.

Par cette motion, le groupe PCSI demande au Conseil municipal de se porter acquéreur du bâtiment de l'Inno, rue Pierre-Péquignat 7.

Pour le Groupe PCSI
Pierre-Olivier Cattin